



# **SYNTHESE DU RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2013**

**CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**







**SYNTHESE DU  
RAPPORT GENERAL  
DES TRAVAUX  
DE L'ANNEE 2013**

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL





*« Institution à la fois constitutionnelle, consultative et représentative, le Conseil économique, social et environnemental, de par ses missions et sa composition, est appelé à être au cœur de processus de réflexion pour préparer, accompagner et évaluer toutes les politiques publiques en matière économique, sociale et environnementale. »*

*En tout état de cause, le Conseil se devra de contribuer à la consolidation de la démocratie et d'assurer les conditions de dialogue économique et social, serein et constructif avec toutes les composantes de la nation.*

*C'est cela en réalité qui me fonde à vous encourager d'accomplir cette noble charge avec beaucoup de rigueur, d'objectivité et de sincérité. Autrement dit, lorsque s'imposera le débat d'idées, vous ne devez avoir de préoccupations autres que celles de l'intérêt exclusif de la nation et c'est là, le substrat essentiel de l'éthique et du patriotisme qui devront constamment vous animer. »*

**Extrait du discours d'installation du Conseil économique, social et environnemental, le 08 mai 2013, à l'hôtel King Fahd Palace**







Mme Aminata TALL  
Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental

*« La mission du Conseil économique, social et environnemental n'est pas d'approuver ou de censurer la politique du gouvernement, mais, de l'aider et de l'assister à assumer la responsabilité qui lui incombe, en s'acquittant de la sienne, en tant que représentant des milieux socio-économiques et culturels ; sans compter la grande nouveauté que constitue la question environnementale et, par conséquent, de développement durable. »*

**Extrait de l'allocution de Madame Aminata TALL  
Présidente du Conseil économique, social et environnemental  
Lors de l'installation de l'Institution, le 08 mai 2013, à l'hôtel King Fahd Palace  
de Dakar**



## SOMMAIRE

Mot de la Présidente.....	13
Résumé des principales recommandations.....	14
Annexe 1 : Discours d’installation du CESE par Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République.....	27
Annexe 2 : Allocution d’installation du CESE par Mme la Présidente Aminata TALL.....	31



## Mot de la Présidente

---

Ce rapport général est le fruit du travail de la deuxième session ordinaire et des deux sessions extraordinaires du Conseil économique, social et environnemental installé officiellement le 08 mai 2013, par son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République.

Les huit (08) avis et rapports émettent des recommandations pertinentes sur des thématiques qui touchent tous les secteurs d'activités de notre pays, et visent, entre autres, à :

- assurer une meilleure prise en charge des maladies chroniques au Sénégal ;
- mettre en œuvre des stratégies opérationnelles, innovantes et pertinentes de création d'emplois pour les jeunes ;
- assurer la sécurité énergétique dans notre pays par un approvisionnement sûr et au meilleur coût ;
- ériger des collectivités locales aptes à servir de réceptacle à la territorialisation des politiques publiques dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation ;
- développer l'entreprise sénégalaise par une juste combinaison des potentiels de l'agriculture familiale et de l'agro-business ;
- assurer la salubrité de nos villes et campagnes par la mise en œuvre du programme national de gestion des déchets solides ;
- veiller à une rationalisation de l'utilisation des ressources publiques à travers l'efficacité des instruments de promotion de la bonne gouvernance ;
- et, enfin, faire de nos acteurs culturels des opérateurs économiques par des stratégies pertinentes de renforcement de la protection de la diversité des expressions culturelles sénégalaises et de promotion de son rayonnement.

Il ne fait aucun doute que ces recommandations constituent autant de contributions positives qui pourront aider les décideurs publics à faire les meilleurs choix pour la prise en charge des besoins des populations.

En tout état de cause le Conseil économique, social et environnemental reste attentif aux différentes sollicitations pour que, dans le cadre des saisines officielles devant émaner du Président de la République, du Gouvernement ou de l'Assemblée nationale, il soit le partenaire privilégié pour proposer des orientations dans la formulation des futures politiques publiques, mais aussi, pour suivre et évaluer les actions en cours.

**Madame Aminata TALL,  
Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental**

## RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

---

Le **Conseil économique, social et environnemental**, réuni en plénière, au cours de ses sessions ordinaires et extraordinaires de l'année 2014, a examiné les thèmes sur :

1. Les enjeux et perspectives de l'acte 3 de la décentralisation ;
2. Les stratégies pour renforcer la protection de la diversité des expressions culturelles sénégalaises, la promotion de son rayonnement et faire des acteurs culturels des opérateurs économiques ;
3. L'efficacité des instruments de promotion de la bonne gouvernance dans la rationalisation des ressources publiques ;
4. Le programme national de gestion des déchets ;
5. La création d'emploi pour les jeunes : quelles stratégies opérationnelles, innovantes et pertinentes mettre en œuvre ?
6. La sécurité énergétique au Sénégal : pour un approvisionnement sûr et au meilleur coût ;
7. La prise en charge des maladies chroniques au Sénégal ;
8. Agriculture familiale, agro-business et développement de l'entreprise sénégalaise.

Ce présent résumé reprend, pour chaque thématique, **les 10 (dix) principales recommandations** qui ont été émises.

### **I- Dans son Avis n°2013-01 du 19 novembre 2013 sur « les enjeux et perspectives de l'acte 3 de la décentralisation », le Conseil recommande, entre autres :**

1. de moderniser l'administration publique et locale, pour une véritable territorialisation des politiques publiques, par le renforcement de la déconcentration et la réorientation de la décentralisation ;
2. d'accroître l'efficacité de l'action publique au niveau local par la mise en application du principe de subsidiarité consistant pour l'Etat central à se décharger de toutes les compétences qui peuvent être mieux gérées au niveau local;
3. de donner une orientation plus économique à la politique de décentralisation en conférant aux collectivités locales des compétences dans la gestion des domaines économiques (élevage, agriculture, tourisme, pêche entre autres) ;
4. d'étudier, à terme, soit la suppression de l'Institution régionale au profit des institutions départementales, soit la réduction du nombre des régions (à 6 ou 7 contre les 14 actuelles) dans le cadre d'une réorganisation du territoire et de faire de ces nouvelles régions, des structures de coopération regroupant les collectivités

locales du même ressort en les dotant de compétences exclusives dans les domaines structurants (planification, aménagement du territoire, constructions d'infrastructures de niveau régional, etc.).

5. de procéder, non pas à l'érection en l'état des communautés rurales actuelles en communes, mais à leur morcellement en communes territorialement et financièrement plus viables ;
6. d'identifier toutes les mesures d'accompagnement concourant à l'opérationnalité des nouvelles communes dès l'élection de leurs organes dirigeants ;
7. de procéder à une nouvelle répartition des compétences entre, d'une part, l'Etat et les Collectivités locales et, d'autre part, entre les collectivités locales elles-mêmes ;
8. de veiller au respect de l'autonomie financière des collectivités locales par l'institution d'une fiscalité propre à chaque ordre tout en allant progressivement vers la décentralisation de la chaîne fiscale ;
9. de renforcer les ressources humaines des collectivités locales par le transfert à leur profit de tous les services déconcentrés dont les compétences sont transférées aux collectivités locales ;
10. d'étudier les conditions d'application de la loi sur la fonction publique locale ainsi que ses incidences financières sur les collectivités locales en vue de les appuyer dans la mise en œuvre.

**II- Dans son avis n°2013-02 du 20 novembre 2013 sur « les stratégies pour renforcer la protection de la diversité des expressions culturelles sénégalaises, la promotion de son rayonnement et faire des acteurs culturels des opérateurs économiques », le Conseil recommande, entre autres :**

1. de mettre en application la directive du Président de la République, à savoir, « un service - une tapisserie » avec des obligations par rapport au respect des règlements et de restaurer le prix du Président de la République pour les Arts et les lettres ;
2. de valoriser la lutte traditionnelle avec l'aménagement d'aires de jeux qui répondent aux normes et de doter l'école nationale des arts d'installations adéquates ;
3. de valoriser et de promouvoir les traditions culinaires du Sénégal et le tissage traditionnel ;
4. d'aménager, au profit de la production artistique, au sein de nos ambassades dans les pays de grande vie culturelle et de départ pour le tourisme en Afrique, une

salle d'exposition des productions sénégalaises et organiser le calendrier des visites ;

5. de valoriser les spécificités culturelles comme le « ndaga » de Médina sabakh, en considérant la diversité des potentialités en matière de création d'emplois et de poursuivre le plaidoyer entamé depuis 2008 pour l'inscription du « yella » du Boundou au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
6. d'assurer aux acteurs du secteur de la culture une protection sociale et de veiller à l'effectivité des mesures sur les droits d'auteur et droits voisins ;
7. de veiller à l'application de la loi portant sur l'industrie cinématographique en vue d'une meilleure gestion du financement de la production et l'effectivité de la mise à disposition de la subvention accordée aux associations socioprofessionnelles ;
8. de valoriser et de stimuler la création artistique en facilitant son accès à des marchés publics conséquents comme la confection des décorations nationales, des médailles et trophées sportifs et favoriser la préférence nationale dans la réalisation des marchés relatifs à l'édition des manuels scolaires et l'édification d'ouvrages culturels;
9. de restructurer et d'assainir le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, tout en favorisant la création d'un institut de formation, la valorisation des mécanismes endogènes de financement du fonds de promotion du sous secteur et la promotion du cinéma dans toutes les régions du Sénégal ;
10. d'aider les écuries de lutte à évoluer vers des entreprises de promotion et de valorisation du patrimoine culturel de la lutte.

**III- Dans son Avis n° 2013-03 du 22 novembre 2013 sur « l'efficacité des instruments de promotion de la bonne gouvernance dans la rationalisation des ressources publiques », le Conseil recommande, entre autres :**

1. d'accélérer les procédures d'harmonisation de la législation nationale pour le respect des engagements du Sénégal, vis-à-vis de la communauté internationale et la ratification de la charte africaine de la démocratie, de la gouvernance et des élections ;
2. de généraliser le respect des principes de bonne gouvernance en systématisant la soumission au code des marchés publics à tous les organismes publics, tout en tenant compte des spécificité institutionnelles liées, entre autres, au secret défense;



3. de veiller au respect de la loi sur les finances publiques et de compléter le dispositif par des sanctions, conformément aux dispositions des articles 56 et 70 de la loi organique des finances n°2011-15 du 08 Juillet 2011 ;
4. de mettre en place au niveau des départements ministériels, un mécanisme de suivi des recommandations des corps de contrôle, pour appuyer les initiatives du ministère chargé de la promotion de la bonne gouvernance ;
5. de créer les conditions d'une stabilité institutionnelle dans les dénominations et compétences des départements ministériels et d'en réduire le nombre pour une plus grande cohérence et efficacité dans la conduite des affaires publiques ;
6. de doter les organes de contrôle, notamment la Cour des Comptes, de moyens suffisants en ressources humaines et financières en adéquation avec leurs missions d'assistance, de contrôle et de conseil ;
7. de consolider l'autonomie de l'ARMP et revoir les conditions de recrutement et le statut du personnel de la DCMP pour mieux les fidéliser à la structure ;
8. de niveler les budgets des corps de contrôle à la dimension de leurs missions et des exigences de leur autonomie ;
9. de renforcer le dispositif législatif et réglementaire de la CENTIF, devant l'ampleur du blanchiment d'argent et le développement du financement du terrorisme, pour une plus grande contrainte des assujettis dans la mise à disposition des informations financières;
10. d'étudier l'intérêt d'une fusion de l'ARMP et de la DCMP en se fondant sur l'apport ou non de la DCMP aux conditions de bonne gouvernance.

**IV- Dans son Avis n°2013-04 du 10 décembre 2013 sur « le programme national de gestion des déchets », le Conseil recommande, entre autres :**

1. de promulguer une loi cadre sur la gestion des déchets solides en spécifiant les dispositions par rapport aux déchets biomédicaux dangereux, industriels et de revoir, sinon réactualiser la législation en matière de production des plastiques non biodégradables et la promotion des sacs en papiers ou biodégradables ;
2. d'augmenter dans le fonds de dotation des collectivités locales la ligne relative à la gestion des ordures ménagères sur la base d'une évaluation des charges et de créer une structure mixte ou haute autorité chargée des orientations politiques et stratégiques pour la gestion intégrée des déchets ;
3. de rétablir le rôle du Service d'Hygiène dans la gestion de proximité de la salubrité et la coercition en cas de non respect du code de l'Hygiène ;

4. de mettre en place un cadre de concertation entre la Cadak Car et le Front Unitaire des Syndicats du Nettoyement et de répliquer ce schéma organisationnel dans toutes les régions du Sénégal ;
5. de signer un accord d'établissement entre les collectivités locales et le personnel sur la base de la convention collective et valider la Convention Collective du Nettoyement, avec le recrutement du personnel et le respect des dispositions.
6. d'entreprendre les études de faisabilité des CET dans toutes les régions et de prévoir leur aménagement avec un dispositif de valorisation des déchets ;
7. d'instaurer le prix du Président de la République pour les villes propres et organiser une journée nationale pour la propreté des villes ;
8. de promouvoir l'intercommunalité et le partenariat entre régions dans la gestion des ordures et de mettre en place une politique de gestion des ordures ménagères sous tendue par un système de gestion déléguée du nettoyage des voies et places publiques ;
9. de recenser les industries productrices de sachets plastiques en vue de demander l'arrêt total de leur production et de leur importation au Sénégal à l'instar de la Mauritanie et du Rwanda ;
10. de mettre en place un programme global de sensibilisation et d'information des populations et de promotion des opérations de propreté impliquant les populations et le secteur privé local, dans le cadre d'une démarche concertée de gestion de l'environnement et du cadre de vie.

**V- Dans son Avis n°2013-05 du 10 décembre 2013 sur « la création d'emploi pour les jeunes : quelles stratégies opérationnelles, innovantes et pertinentes mettre en œuvre ? », le Conseil recommande, entre autres :**

1. de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation performant pour une bonne gestion des ressources humaines et financières ;
2. de mettre en place un système d'information fiable sur le marché de l'emploi et un Observatoire de l'emploi et des qualifications professionnelles ainsi que le Répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (ROME) ;
3. de renforcer la formation professionnelle dans toutes les filières porteuses de croissance et pourvoyeuses d'emplois pour les jeunes ;
4. de réformer le système éducatif de sorte à promouvoir les formations techniques et professionnelles en créant plus d'établissements techniques et professionnels, pour

développer l'employabilité des jeunes (adéquation formation – emploi...) et d'ouvrir l'école et l'université à l'entreprise et inversement ;

5. de promouvoir de nouveaux mécanismes pour le développement de l'auto emploi et la promotion de la culture d'entreprise ;
6. d'utiliser dans les programmes de grands travaux d'infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et hydrographiques la méthode HIMO pour promouvoir l'emploi massif des jeunes ;
7. d'appuyer la capitalisation et la modélisation des expériences de fermes de l'ANIDA et accélérer le processus de leur extension dans toutes les communautés rurales du Sénégal ;
8. de constituer une base de données en matière d'emplois salariés qui prend en charge toutes les opportunités existantes au niveau des directions ou agences nationales disposant de projets : ANSD, APIX, ANA, AGETIP, AGEROUTE...
9. d'optimiser la valorisation des opportunités d'emplois dans les TIC et énergies renouvelables et dans les secteurs agricole, horticole, maritime et consolider les politiques publiques en matière de création d'emplois dans le secteur de l'élevage en facilitant l'accès des éleveurs au foncier et la mise en place du Conseil supérieur agro-sylvo-pastoral ;
10. de promouvoir le développement et la mise en œuvre de programmes spécifiques d'emplois pour les jeunes vivant avec un handicap et valoriser les emplois communautaires en impliquant les collectivités locales.

**VI- Dans son Avis n° 2013-06 du 11 décembre 2013 sur « la sécurité énergétique au Sénégal : pour un approvisionnement sûr et au meilleur coût », le Conseil recommande, entre autres :**

1. de faire une revue du code pétrolier pour le rendre plus attractif et d'aller vers une intensification de l'exploration pétrolière ;
2. de faire une évaluation des licences d'exploration pétrolière et d'encourager l'intensification de la recherche sur le gaz ; et surtout de mieux promouvoir l'exploitation du pétrole lourd se trouvant à la frontière avec la Guinée Bissau.
3. de diversifier les sources d'approvisionnement de pétrole brut et surtout de développer le concept de Diplomatie Énergétique favorisant le partenariat direct avec les pays producteurs d'hydrocarbures ;
4. de remettre en état les postes de déchargement et de construire de nouveaux postes destinés aux navires de gros tonnages ;

5. d'impliquer le secteur privé dans la construction d'un vaste réseau de pipeline ;
6. de programmer les achats sur le long terme et d'éviter les achats spot ;
7. d'évaluer les capacités des importateurs pour une répartition des autorisations faisant jouer la loi de la concurrence ;
8. de mettre en place un cadre de concertation pour un stockage national avec l'implication de l'ensemble des acteurs et partenaires sociaux ;
9. de créer des zones de stockage de produits finis dans les grands pôles économiques régionaux et surtout sur les corridors, tout en évitant que le stockage cohabite avec les populations et d'augmenter le stockage de certains produits stratégiques tout en mutualisant leurs capacités ;
10. d'étudier la possibilité d'une baisse des taxes sur les hydrocarbures afin d'avoir des prix à la consommation équivalents à ceux de la sous région.

**VII- Dans son Avis n° 2013-07 du 17 décembre 2013 sur « la prise en charge des maladies chroniques au Sénégal », le Conseil recommande, entre autres :**

1. La mise en place, à l'instar des autres programmes nationaux, d'un comité national de lutte contre les maladies chroniques puisque celles-ci ne sont pas seulement un problème de santé publique mais un problème de développement.
2. La promulgation et l'application, par le Gouvernement, de la « loi anti-tabac » puisque le tabac est le premier facteur de risque impliqué dans l'infarctus du myocarde du sujet jeune et qu'il est, également, incriminé dans de nombreux cancers.
3. L'encadrement des publicités dans les médias : les publicités des produits courants (Cubes, Beurres, Huiles) dont la dangerosité est cachée aux populations devraient être règlementées, limitées et accompagnées de messages expliquant l'intérêt de les consommer avec modération.;
4. L'organisation d'une campagne IEC en direction du public pour prévenir le diabète. L'activité physique qui supprime les toxines est citée comme étant la meilleure des préventions ainsi que le dépistage du diabète tous les six mois et aux femmes de cinquante ans et plus, d'en faire autant tous les ans;
5. L'organisation d'un programme rationalisé de dépistage du cancer du col de l'utérus par le frottis cervico-vaginal (FCV) ou par l'inspection visuelle et l'évaluation du coût d'efficacité d'un dépistage par la mammographie du cancer du sein ;

**6. Une bonne prise en charge des maladies cardiovasculaires par :**

- le soutien à l'école de cardiologie de Dakar qui rayonne dans toute l'Afrique ;
- l'équipement des services de cardiologie des régions (un cardiologue affecté dans une région a besoin d'un minimum de matériels pour exercer (un appareil d'électrocardiographie, un appareil d'échocardiographie DOPPLER, une seringue électrique, un moniteur de surveillance du rythme cardiaque, un défibrillateur) ;
- l'encouragement des nouveaux cardiologues pour qu'ils acceptent de s'installer dans les régions ; ceci passe obligatoirement par un équipement adéquat des services tels que décrit plus haut et par des mesures incitatives financières ;
- la réhabilitation et l'extension du Service de Cardiologie du CHU Aristide Le Dantec ;

**7. Le financement du programme de lutte contre les maladies cardio-vasculaires.** En effet, les affections cardio-vasculaires ont détrôné les maladies infectieuses du rang de première cause de mortalité dans notre pays. Ceci implique une réponse adéquate de notre part sous la forme d'un programme de lutte approprié et dédié. Ce, d'autant que la population touchée dans notre pays est plus jeune que dans les pays développés ;

**8. Une bonne et meilleure prise en charge des cancers par :**

- l'augmentation du budget annuel de l'Institut du Cancer ;
- l'accélération du projet de réhabilitation et d'extension de l'Institut sur son site actuel ; ou sa délocalisation à l'hôpital DALLAL JAM où il est prévu deux bunkers avec accélérateur de particules et une hospitalisation de jour pour la chimiothérapie ; ou la construction d'un nouveau centre de cancérologie moderne pour un coût global estimé 16 milliards de Francs CFA (projet déjà élaboré) ;
- la construction d'un laboratoire propre à l'Institut pour une prise en charge spécifique des biopsies et des pièces opératoires ;
- l'acquisition d'un appareil de mammographie fonctionnel pour le Service de radiologie ;
- la réduction du déficit en ressources humaines et l'augmentation des moyens diagnostiques et thérapeutiques ;
- la subvention de la chimiothérapie qui nécessite 1 milliard de Francs CFA par an pour la rendre accessible ;
- la gratuité de la mammographie dans le cadre de la CMU;

**9. Une bonne et une meilleure prise en charge des maladies respiratoires :**

- en mettant l'accent sur la prévention eu égard au coût élevé du curatif et en augmentant la capacité d'accueil qui est présentement de 60 lits ;
- en recrutant suffisamment du personnel qualifié tout en mettant l'accent sur les paramédicaux ;
- en prévoyant un budget national conséquent pour faire face aux autres maladies respiratoires chroniques et en palliant le retrait du Fonds mondial dont la contribution au budget de lutte contre la tuberculose se réduit d'année en année ;
- en revoyant le Code des marchés pour faciliter les commandes de médicaments en urgence.

**10. Une bonne et une meilleure prise en charge du diabète par :**

- l'implication des techniciens de la santé dans le processus d'acquisition des médicaments et des équipements médicaux et la révision de certaines dispositions du code des marchés publics qui causent des retards préjudiciables au rythme normal de fonctionnement des établissements sanitaires. «La fabrication des médicaments au niveau local serait salubre» ;
- l'augmentation de la capacité d'accueil et l'extension des locaux du centre Marc SANKHALE de l'hôpital Abass NDAO;
- l'augmentation des subventions qui aiderait le Centre pour une meilleure prise en charge des malades. Aujourd'hui, la subvention de trois cent millions de francs allouée par l'État pour la prise en charge du diabète est orientée vers l'insuline qui ne concerne que 20 à 30% des diabétiques alors que les autres ont besoin d'autres médicaments dont le coût peut aller jusqu'à soixante dix mille francs par mois, sans compter le régime alimentaire.

**VIII- Dans son Avis n°2013-08 du 18 décembre 2013 sur « agriculture familiale, agro-business et développement de l'entreprise sénégalaise », le Conseil recommande, entre autres :**

1. de revoir le statut des terres pour l'allocation desquelles il doit être tenu compte des besoins réels de l'agriculture de subsistance en garantissant aux occupants une sécurité juridique, au besoin, par la titrisation de leurs terres historiques réellement mises en exploitation, en conformité avec la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale. Une attention particulière doit être accordée à la situation des femmes rurales, véritables actrices du développement des terroirs ;

2. de protéger et rassurer les exploitants de grande échelle à des fins d'agro-business, d'exportation ou de transformation industrielle contre une éventuelle spoliation de leur terre;
3. de mettre à disposition en qualité et en quantité requises les intrants à des prix supportables mais surtout dans les délais que commandent les exigences des cycles de vie des types de cultures ;
4. de mettre en place un système de gestion et de distribution des intrants qui met au devant les producteurs et leurs organisations afin de garantir l'accès des bénéficiaires aux intrants.
5. de codifier le système d'allocation des terres et donner des garanties suffisantes aux investisseurs qui doivent s'engager à faire entrer l'Etat dans le capital de leurs sociétés à hauteur d'un taux à fixer. Les intérêts des populations de ces zones d'investissement doivent être également préservés et garantis ;
6. d'intensifier, de moderniser, de booster la productivité et de générer des revenus subséquents face aux multiples contraintes liées à la péjoration des facteurs climatiques, à l'accès aux facteurs de production, mais aussi à la faiblesse des performances techniques ;
7. de redynamiser les centres de formation agricole existants, d'en créer d'autres pour former des hommes de terrain, véritables entrepreneurs agricoles maîtrisant les chaînes de valeur et capables de produire pour le marché local et pour les marchés étrangers ;
8. de sélectionner, de structurer 10 à 15 filières agricoles porteuses et de capitaliser une véritable connaissance afin d'en faire des supports du développement économique et social en exploitant de façon concrète les avantages comparatifs (climat favorable, sols adaptés à la culture céréalière et à l'horticulture, une situation hydraulique et géographique favorable etc.) dont dispose le Sénégal en matière d'agriculture ;
9. favoriser l'implantation de centres d'artisans locaux (regroupés en GIE), en rapport avec les chambres des métiers d'artisans spécialisés dans la réparation, l'entretien et la restauration de matériels agricoles ;
10. de valoriser les 15 000 ha de l'ANAMBE, en profitant au maximum des investissements existants et en redéfinissant les missions de la SODAGRI qui doit être mise à niveau pour être performante.





# Annexes



**ANNEXE 1 : DISCOURS D'INSTALLATION DU CESE  
PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR MACKY SALL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Madame la Présidente du Conseil économique social et environnemental,  
Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Premier Président de la Cour suprême,  
Monsieur le Procureur général près la Cour suprême,  
Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes,  
Mesdames, Messieurs, les Honorables Députés,  
Monsieur le Médiateur de la République,  
Messieurs les Présidents honoraires du Conseil économique social et environnemental,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs les représentants du Corps diplomatique et des partenaires techniques et financiers,  
Mesdames, Messieurs en vos différents rangs et qualités.

Il m'échoit en ce moment solennel, l'honneur de procéder à l'installation officielle du Conseil économique, social et environnemental.

Madame la Présidente, je voudrais à l'entame de mon propos, vous renouveler mes chaleureuses félicitations, réitérer mon ambition de voir le Conseil économique social et environnemental répondre convenablement aux attentes et aspirations de nos concitoyens.

Quant à vous Mesdames, Messieurs les Conseillers et Membres associés, je voudrais vous féliciter pour le choix porté sur chacune et chacun d'entre vous. Choix républicain, guidé fondamentalement par vos profils et parcours respectifs.

Institution à la fois constitutionnelle, consultative et représentative, le Conseil économique social et environnemental de par ses missions et sa composition, est appelé à être au cœur de processus de réflexion pour préparer, accompagner et évaluer toutes les politiques publiques en matière économique, sociale et environnementale.

Tout cela révèle donc l'importance que je lui accorde. En effet, le Conseil économique social et environnemental, dans le cadre des réformes institutionnelles que j'ai engagées, a connu des innovations aussi bien dans ses compétences et attributions que dans son fonctionnement et sa composition.

Mesdames et Messieurs.

La première innovation la plus visible de toutes est l'élargissement de ses domaines de compétences à l'environnement. Cette nouvelle prérogative intègre nos préoccupations liées à la nécessaire prise en charge de la dimension environnementale dans la conception et la mise en œuvre de politiques de développement.

Elle marque également une nouvelle ère dans la marche de cette institution. C'est pourquoi dans le cadre de notre politique nationale de l'environnement et du développement durable qui prône une nouvelle gouvernance verte, j'ai engagé le gouvernement à adopter une approche de gestion rationnelle de nos ressources naturelles. Cela, afin d'assurer une croissance économique et un développement soucieux de l'équilibre écologique et de la préservation de l'environnement.

Au demeurant, j'ai pris la décision, lors du Conseil des Ministres délocalisé de Tambacounda, de présider chaque année, une conférence nationale sur le développement durable qui devra valider le rapport annuel de la commission nationale de développement durable et procéder aux orientations politiques et stratégiques. Bien évidemment, le Conseil économique social et environnemental, membre de droit de cette commission nationale, sera attendu sur ces questions.

Mesdames et Messieurs,

La deuxième innovation porte sur la possibilité offerte, dorénavant, aux citoyens, de saisir directement le Conseil économique social et environnemental par le procédé participatif de la pétition qui consiste pour un groupe de citoyens représentatif, en l'occurrence 5000, à porter leurs préoccupations à l'appréciation du Conseil économique social et environnemental.

Dès lors, cette institution devient l'espace public au sein duquel, toutes les corporations peuvent se faire entendre afin que les spécificités de leurs secteurs d'activités soient pleinement prises en charge dans la définition des politiques publiques.

Du reste cette approche traduit notre volonté de mettre le citoyen au cœur de l'action publique. Telle est donc la ligne de conduite que j'ai tracée pour le Gouvernement et sur laquelle j'exhorte le Conseil économique social et environnemental à s'inscrire.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ces importantes mutations, que j'ai tenu à rappeler ici, devant cet auguste assemblée, demeurent en bonne place dans mon engagement à réformer nos institutions.

Il ne fait de doute en effet que le Conseil économique social et environnemental, constitue un espace privilégié d'élaboration d'un consensus nécessaire au fonctionnement harmonieux et apaisé de notre démocratie et cela au regard des principes de participation, de représentation et d'inclusion qui ont présidé à sa composition.

Voilà qui me fonde ainsi à me réjouir, de la composition pluraliste du Conseil qui réunit en son sein, d'une part des membres représentant diverses organisations socioprofessionnelles et d'autre part, des Membres qualifiés et associés désignés en raison de leur expertise en matière économique, sociale, scientifique, culturelle et environnementale.

Mesdames et Messieurs,

Je ne peux m'empêcher de souligner que cette approche, participative et inclusive qui sous-tend la composition du Conseil, traduit une volonté manifeste d'associer toutes les forces vives de la nation en quête de réponses collectives et consensuelles aux grandes questions de l'heure.

Il n'est évidemment pas fortuit de rappeler que face aux défis et urgences qui nous interpellent dans des secteurs tels que : l'agriculture, l'énergie, l'éducation, les infrastructures, l'environnement ; le Conseil économique social et environnemental doit jouer un rôle important dans la formulation de propositions pertinentes susceptibles d'améliorer les performances de politiques publiques.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous ne devez perdre de vue que votre première mission sera donc d'informer, d'expliquer, de répondre aux interrogations légitimes des populations, de rendre visibles vos missions et actions dans le cadre du développement économique et social national. Votre devoir de veille et d'alerte reste essentiel.

En tout état de cause, le Conseil se devra de contribuer à la consolidation de la démocratie et d'assurer les conditions de dialogue économique et social serein et constructif avec toutes les composantes de la nation.

C'est cela en réalité qui me fonde à vous encourager d'accomplir cette noble charge avec beaucoup de rigueur, d'objectivité et de sincérité.

Autrement dit, lorsque s'imposera le débat d'idées, vous ne devrez avoir de préoccupation autre que celle de l'intérêt exclusif de la nation et c'est là, le substrat essentiel de l'éthique et du patriotisme qui devront constamment vous animer.

Madame la Présidente du Conseil économique social et environnemental,

Je ne doute point que vous avez pleine conscience de la tâche qui vous attend. Je demeure également persuadé que cette institution saura profiter de votre riche expérience administrative et politique.

Madame la Présidente,

Il est singulier de noter que vous êtes la première femme à diriger cette institution et vos valeurs intrinsèques vous valent cette distinction, soyez en félicitée.

Que toutes les femmes sénégalaises, malgré la non application de la parité recherchée mais qui arrivera j'espère lors de nos prochaines consultations, trouvent ici, l'expression de toute ma solidarité avec elles, pour ensemble relever les défis majeurs de notre pays et pour lesquels je reste convaincu que leur engagement sera décisif.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je dois également vous féliciter pour votre désignation qui témoigne que vous faites partie des plus méritants de notre nation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans un monde en perpétuelle mutation, nos concitoyens réclament à juste titre des conditions et une qualité de vie sans cesse meilleures. Ils requièrent aussi de profonds changements dans la gouvernance publique : plus de transparence, plus de responsabilité, plus de modernité, plus de démocratie, mais plus d'efficacité et d'efficience.

D'ailleurs, ces préoccupations fondamentales ont motivé ma décision d'engager une réflexion sur nos institutions et dans laquelle est attendue votre contribution.

C'est le lieu d'ailleurs de vous exprimer la disponibilité du gouvernement du Premier Ministre Abdoul MBAYE à œuvrer pour le renforcement du dialogue social en vue de parvenir à un climat social apaisé.

Je voudrais à ce propos, vous faire part de ma décision de présider en début septembre une conférence sociale, impliquant le patronat, les centrales syndicales et l'Etat en vue d'échanger sur des revendications syndicales.

Il me faut par ailleurs souligner que j'ai déjà demandé au Gouvernement de préparer à cette occasion, la signature d'un pacte de stabilité pour l'émergence avec l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale.

Votre institution sera pleinement associée à ce processus. Je veillerai personnellement à ce que le Premier Ministre, au nom du Gouvernement, instaure une bonne collaboration avec votre institution par des saisines régulières.

Je suggère aussi au Président de l'Assemblée nationale, M. Moustapha NIASSE, ce n'est qu'une suggestion, séparation des pouvoirs oblige, à saisir le Conseil économique social et environnemental sur des questions préoccupant les députés ou alors de demander des avis sur les propositions de loi.

Enfin, je veillerai à ce que chaque année, le Premier Ministre présente devant le Conseil, en séance plénière, une communication sur la prise en charge par le Gouvernement des avis et recommandations du Conseil économique social et environnemental.

C'est dans cet esprit que le Conseil pourra véritablement servir d'organe d'aide à la décision pour l'ensemble des pouvoirs publics et jouer pleinement son rôle d'institution de développement capable de répondre aux préoccupations des sénégalais.

Vous me permettrez avant de terminer, de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont écrit les plus belles pages de l'histoire du C.E.S. et de m'incliner pieusement devant la mémoire de ceux qui nous ont quittés. Je voudrais confondre dans cet hommage, Messieurs les présidents honoraires ici présents : le Président Famara Ibrahima SAGNA et le Président Mbaye Jacques DIOP.

Mesdames, Messieurs les Conseillers et Membres associés,

En vous souhaitant plein succès dans vos missions, je déclare officiellement installé le Conseil économique social et environnemental.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**ANNEXE 2 : ALLOCUTION DE MADAME AMINATA TALL,  
PRESIDENTE DU CESE, A LA CEREMONIE D'INSTALLATION DE L'INSTITUTION**

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Premier Président de la Cour suprême,  
Monsieur le Procureur général près la Cour suprême,  
Monsieur le Président de la Cour des comptes,  
Mesdames, Messieurs, Honorables Députés,  
Monsieur le Médiateur de la République,  
Mesdames, Messieurs les Présidents honoraires du CESE,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs les représentants du Corps diplomatique et des partenaires techniques,  
Monsieur le Gouverneur de la région de Dakar,  
Monsieur le Président du Conseil régional de Dakar,  
Monsieur le Maire de la ville de Dakar,  
Autorités militaires,  
Notabilités religieuses et coutumières,  
Distingués invités en vos différents rangs et qualités.

A l'occasion de cette cérémonie solennelle d'installation du Conseil économique social et environnemental, qui nous engage dans une nouvelle entreprise, je voudrais rendre grâce à Dieu et formuler des prières pour qu'il nous couvre de ses bénédictions.

Mais, cet instant, Monsieur le Président de la République, aussi nous renvoie à la mémoire d'éminentes figures aujourd'hui disparues qui ont participé au rayonnement de cette honorable institution et qui ont soutenu à bras tendus, les efforts de développement économique et social de notre pays.

Que la terre leur soit légère.

A cet hommage, je voudrais y associer les Présidents honoraires, que Dieu leur donne longue vie. Tous ont été habités par une certaine passion de la Nation et ont marqué de leurs empreintes l'organe consultatif rénové, objet de notre rencontre de cet après-midi.

Monsieur le Président de la République,

L'honneur et l'immense privilège me reviennent, de vous souhaiter au nom de ses membres, la bienvenue à cette cérémonie d'installation du Conseil économique, social et environnemental.

A cet honneur doublé d'une légitime fierté, se mêle un sentiment de profonde gratitude pour la confiance que vous avez bien voulu placer en ma modeste personne, pour présider aux destinées de cette prestigieuse Institution.

Je voudrais donc, en cet instant solennel, vous exprimer ma profonde reconnaissance et vous renouveler mon engagement et celui de tous les Conseillers, à traduire, sans délai, dans le champ de la réflexion stratégique et dans celui de l'action, votre vision généreuse d'un Sénégal nouveau, debout quelle que soit la puissance des vents contraires.

En effet, la vie des institutions, à l'image de celle des hommes, est soumise à diverses épreuves comme celle du temps. Elle doit ainsi résister aux fissures et autres types de détérioration en attendant la réhabilitation.

En s'exprimant sur la nécessaire adaptation des institutions publiques aux exigences du temps, Georges Gordon disait, je le cite : « *Les lois et les institutions sont comme des horloges, de temps en temps, il faut savoir les arrêter, les nettoyer, les huiler et les mettre à l'heure juste* ». Fin de citation.

C'est pour répondre à cette exigence, que le Conseil économique, social et environnemental a été créé par la Loi Constitutionnelle 2012-16 du 28 septembre 2012, comme l'expression d'une volonté politique forte.

Ce Conseil économique, social et environnemental, nouveau, par l'extension de son champ de compétences, de son mode de saisine et de sa composition, conformément aux dispositions de la Loi Organique 2012-28 du 28 décembre 2012, s'installe de plain-pied, dans l'ère de la rupture constructive, celle qui doit faire reculer la douleur du besoin et, nous amener à inventer les outils du futur pour faire face, dans la cohésion nationale et la paix, aux multiples équations auxquelles notre pays est confronté.

D'ailleurs, Monsieur le Président de la République, vous avez compris que les Sénégalais veulent que l'autorité de l'Etat soit respectée. Ils veulent que les gouvernants s'intéressent à leurs problèmes. Ils attendent des responsables publics qu'ils servent l'intérêt général et non les intérêts particuliers ou purement politiques. Ils aspirent, au fond, à une démocratie irréprochable, à une république exemplaire. Ils veulent de profondes mutations dans la façon de faire la politique. N'est-ce pas vous qui disiez, je vous cite : « *la patrie avant le parti* » ?

Monsieur le Président de la République,  
Mesdames, Messieurs,

Le nouveau Conseil économique, social et environnemental est donc, la traduction vivante de la charte de la coopération de tous les acteurs des secteurs économiques, sociaux et culturels. Il est également un médiateur dans la prise en charge et la résolution des conflits sociaux. Il sera surtout un cadre de réflexion privilégié sur les questions environnementales.

Ceci renforce notre confiance dans l'avenir de la cohésion sociale, et en particulier, dans tous les secteurs essentiels de la vie, qu'ils s'agissent de l'éducation, de l'emploi, notamment des jeunes ; de la lutte contre la pauvreté, de l'économie, de la santé, de l'hygiène et de toutes les autres formes d'exclusion sociale.

Dans cette perspective, je voudrais vous assurer que le Conseil économique social et environnemental sera, pour notre pays, une institution d'écoute et de veille, de conseil,



d'appui et d'accompagnement pour que le Sénégal soit en mesure de pérenniser son rôle de catalyseur, de modérateur et d'espoir dans une Afrique de l'Ouest encore secouée par des conflits, des tensions sociales et des heurts de toutes sortes.

Mesdames, Messieurs,

La mission du Conseil économique social et environnemental n'est pas d'approuver ou de censurer la politique du Gouvernement, mais, de l'aider et de l'assister à assumer la responsabilité qui lui incombe, en s'acquittant de la sienne, en tant que représentant des milieux socio-économiques et culturels ; sans compter la grande nouveauté que constitue la question environnementale et par conséquent, le développement durable.

C'est la raison pour laquelle, je souhaite de tout cœur qu'une atmosphère de confiance et de collaboration réciproque s'installe dans nos discussions et dialogues avec les populations et les pouvoirs publics.

En ce qui me concerne, je puis vous assurer que le Conseil économique social et environnemental entreprendra, dans un esprit de confiance et de considération mutuelle, une coopération accrue et de plus en plus étroite avec tous les acteurs impliqués dans la conception des politiques publiques.

D'ailleurs, la Loi organique 2012-28 du 28 décembre 2012 ayant permis au Conseil économique, social et environnemental d'être obligatoirement saisi sur les projets de lois, les programmes et les plans à caractère économique, social et environnemental, appelle bien pour plus d'efficacité, une meilleure implication dans les processus d'élaboration, de définition, d'application et d'évaluation des politiques publiques.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur le Premier Ministre, je suis convaincue, que dans cette tâche, le Conseil économique social et environnemental pourra compter sur vous, car vous nous verrez régulièrement emprunter cette belle passerelle institutionnelle en souhaitant vous rencontrer à mi-chemin, dans un partenariat dynamique et privilégié pour une prise en charge efficace des problèmes de nos concitoyens.

Par ailleurs, le Conseil veillera, conformément aux orientations définies par le Chef de l'Etat, à ce que ses avis et études, soient le résultat d'un examen approfondi, et que les conclusions auxquelles nous parviendrons, visent, chaque fois, des prises de décisions attendues par nos concitoyens.

J'invite donc, tous les Conseillers à mesurer la hauteur et la densité de notre charge, à entreprendre au sein des commissions avec sérieux, ardeur et persévérance, les études, avis et propositions sur les aspects divers et complexes des politiques publiques dont nous ne manquerons pas d'être saisis.

Mesdames, Messieurs,

On dit souvent que « le péril est dans le retard », ce que les Sénégalais attendent de nous, c'est que les questions d'intérêt commun qui étaient demeurées en suspens, et qui n'ont

jamais été réglées, soient prises en charge pour proposer aux autorités des solutions adaptées, justes, satisfaisantes et réalisables.

C'est pourquoi, j'invite tous les membres du Conseil à puiser dans nos valeurs traditionnelles respectives, telles que l'attachement à la paix, à la liberté, au courage, au travail ; et à avoir comme unique boussole, l'intérêt exclusif de nos populations, en dehors de tout clivage partisan. J'ai la conviction que le Gouvernement mettra à la disposition du Conseil économique social et environnemental, toutes les informations nécessaires pour éclairer les travaux des commissions.

Ces commissions, qui seront constituées au cours de notre session, se pencheront sur l'examen des différents secteurs de notre vie économique, sociale, culturelle et environnementale par auto-saisine ou par saisine, ultérieurement pour avis.

Ces chantiers constitueront donc, un champ prioritaire de notre mission et de nos activités. Dans les jours à venir, le Conseil économique social et environnemental lancera une vaste campagne sans relâchement de consultations et d'échanges avec toutes les forces vives de notre pays dans ses domaines de compétences, afin que des solutions soient trouvées dans le respect de la dignité et des intérêts des acteurs.

Dans le sillage déjà tracé par la tenue des conseils interministériels décentralisés, le Conseil économique social et environnemental s'efforcera de faciliter la prise en compte des préoccupations de nos concitoyens.

Mais cette action ne saurait atteindre son objectif sans la participation active de tous et sans la mobilisation de toutes les bonnes volontés, dans une démarche solidaire et responsable.

Ainsi, le Conseil économique social et environnemental sera le relais et le cadre d'échanges sur les préoccupations de nos populations et des acteurs socio-économiques.

Telle est, Monsieur le Président de la République, notre «feuille de route» pour le nouveau Conseil économique, social et environnemental.

Je demande à tous les Conseillers de prendre conscience de l'ampleur des responsabilités qui les attendent au regard de l'honneur qui leur est fait de participer à la réussite économique et social de notre cher pays.

C'est à ce prix que nous saurons répondre à ce que peuvent légitimement attendre de nous, les générations futures.

Puisse Allah répandre sa miséricorde sur le Sénégal, l'Afrique et le monde.

Je vous remercie.